

**MASTER 1 MENTION DROIT DES AFFAIRES  
CONVOCATION AUX EXAMENS DE MAI-JUIN 2018**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits administrativement à l'université et pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

**ÉPREUVES ÉCRITES :**

Elles ont lieu au **Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013** – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

**Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour émarger.** La carte d'étudiant 2017/2018 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve. Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve. **Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur appareil numérique éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.**

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 7 avril** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel [asarezza@univ-paris1.fr](mailto:asarezza@univ-paris1.fr) quelles épreuves ils souhaitent présenter.

**Epreuves du 1<sup>er</sup> semestre (uniquement pour les étudiants qui ne s'y sont pas présentés en février)**

<b>Droit bancaire</b>	vendredi 25/05/2018	9h30-12h30	Amphi 2
<b>Droit fiscal</b>	vendredi 25/05/2018	14h30-17h30	Amphi 2
<b>Histoire de la pensée juridique</b>	lundi 28/05/2018	9h30-10h30	Amphi 2
<b>Droit européen des affaires</b>	lundi 28/05/2018	11h30-12h30	Amphi 2

**Epreuves du 2<sup>ème</sup> semestre**

<b>Droit des sûretés</b>	mardi 29/05/2018	16h-19h	Amphi 1 : noms de A à J Amphi 2 : noms de K à Z
<b>Droit des entreprises en difficulté</b>	mercredi 30/05/2018	14h30-17h30	Amphi 1
<b>Droit pénal des affaires</b>	jeudi 31/05/2018	9h30-10h30	Amphi 1

**Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):**

**Droit des sûretés :** Code civil DALLOZ ou LITEC

**Droit des entreprises en difficulté :** Code civil/Code de commerce

**Droit fiscal des affaires :** Code Général des Impôts/Livre des Procédures Fiscales

**Droit bancaire :** Code monétaire et financier sous toutes ses éditions/Code des sociétés/Code de commerce/Code civil

**Autres épreuves : aucun document autorisé**

**Les oraux auront lieu entre le 22 mai et le 13 juin.**

Les dates précises et la répartition des jurys seront indiquées courant avril sur le site internet [e-cavej.org](http://e-cavej.org) dans la rubrique « actualités »

**Rappel du règlement de l'examen**

**Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.**

**En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :**

- toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de mai/juin, devront être repassées à la session de septembre .

**Vous serez avisés fin juin de la date de publication des résultats sur le site internet [e-cavej.org](http://e-cavej.org) dans la rubrique « actualités »**